

Transport routier : plein gaz sur le gaz !



Début 2015, Megevand Frères, Magnin, Prabel et Fils, Sotradel, Jacky Perrenot et Transalliance testeront 10 poids lourds roulant au GNV, Gaz naturel véhicule. Ils veulent tester, en conditions réelles d'exploitation, l'efficacité de ces matériels, pour réduire la part de pollution de leur secteur et redevenir compétitifs face au low cost.

« Nous voulons démontrer que c'est possible ». Pascal Megevand est le coordinateur du projet Equilibre. Depuis bientôt quatre ans, lui et cinq confrères dont trois haut-savoyards, cherchent à faire émerger un nouveau modèle économique avec le soutien de partenaires comme GDF-Suez, l'Ademe*, le cluster logistique Rhône-Alpes, le pôle de compétitivité des transports collectifs de personnes et de marchandises en milieu urbain...

« La transition énergétique doit devenir une réalité. Elle nécessite une adaptation. Le diesel est polluant. Il représente 30 % de nos coûts. La solution du GNV, proposée par les constructeurs et les gaziers, est intéressante : elle supprime notamment l'émission de particules fines, réduit les NOx et son prix est environ de 20 % inférieur à celui du diesel. Elle nous permet aussi de proposer à nos clients une maîtrise de l'évolution de leurs coûts de transport. »

Les entreprises intéressées sont les bienvenues

Seul bémol : les véhicules, encore en phase de développement, coûtent 40 % plus cher à l'achat. « Nous avons besoin d'une compensation financière sur une durée limitée pour mener à bien la duplication future, d'où le projet. »

L'expérimentation sera effective en 2015, avec le soutien de l'Etat et de partenaires privés.

« GNVert, filiale de GDF-Suez, construit trois stations publiques pour assurer l'approvisionnement de ces camions, à Saint-Pierre en Faucigny, Lyon et Nîmes. Pour atteindre le seuil de rentabilité de la station de Haute-Savoie (15 véhicules), nous lançons aussi un appel aux entreprises intéressées par ce carburant alternatif. Elles peuvent bénéficier d'un coup de pouce (fonds d'aide à l'investissement Ademe-GrDF, Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve) pour s'équiper en véhicules au gaz naturel et utiliser cette installation. »

Pascal Megevand est convaincu que seule la démonstration permettra la duplication de l'usage.

Il mise aussi beaucoup sur le développement des méthaniseurs qui permettrait aux transporteurs de récupérer l'énergie dont ils ont besoin partout sur le territoire, procurerait de l'emploi entre autres au BTP (598 projets en attente de construction à ce jour) et favoriserait l'indépendance énergétique. ■

www.projetequilibre.fr

*Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ZOOM

BAUX COMMERCIAUX : DU NOUVEAU CÔTÉ LOYERS

Les loyers de nombreux baux commerciaux sont encore indexés sur l'indice du coût de la construction (ICC) pour le calcul de leur évolution lors de la révision triennale ou du renouvellement du bail. L'ICC est le taux le plus ancien et le plus haussier sur le long terme.

Pour les baux commerciaux conclus ou renouvelés depuis septembre 2014, la loi Pinel remplace définitivement l'ICC par l'indice des loyers commerciaux (ILC) pour les activités commerciales, artisanales et industrielles et par l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) pour les activités tertiaires autres que commerciales et artisanales. Ces deux indices "prennent mieux en compte le niveau des prix et l'activité commerciale. Ils sont moins volatils que l'ICC et mieux corrélés avec la réalité économique des entreprises".

AUTO-ENTREPRENEURS : IMMATRICULATION OBLIGATOIRE

A partir du 19 décembre, la loi prévoit l'obligation d'immatriculation au RCS (Registre du commerce et des sociétés) des auto-entrepreneurs ayant une activité commerciale. Ils sont exonérés des frais de greffe de tribunaux de commerce pour les formalités d'immatriculation, d'inscription modificative ou de radiation. Les personnes en activité et jusqu'alors dispensées d'immatriculation disposent d'un délai de 12 mois pour effectuer cette démarche.

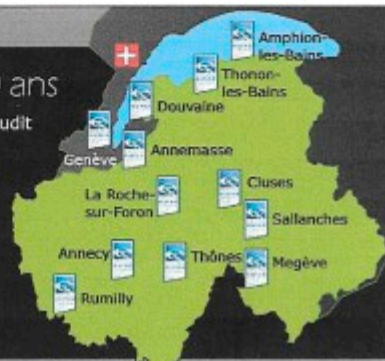


Partenaire des dirigeants d'entreprises depuis 50 ans

Expertise comptable | Ingénierie sociale | Conseil juridique et patrimonial | Audit

A vos côtés pour vous conseiller et accompagner vos projets :

- Création et acquisition d'entreprises
- Gestion comptable, fiscale, financière, sociale et paie
- Développement d'activité, financement et investissement
- Cession et transmission d'entreprises



Anney/Seynod : 04 50 69 03 04 / 04 50 69 79 79 | Annemasse : 04 50 43 93 93 | Thonon-les-Bains : 04 50 26 36 00
Vallée de l'Arve : 04 50 98 61 57 | Toutes nos coordonnées sur www.eurexfrance.com